

# AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE APPEL D'OFFRES OUVERT

JOUE BOAMP

**Identification de la Collectivité :** VILLE DE PORT VENDRES

**Représentant du pouvoir adjudicateur :** M le Maire

Le marché est couvert par l'accord sur les Marchés publics (AMP)

**Procédure de passation du marché :** Appel d'offres ouvert selon notamment les articles L.2123- 2 et R.2124-2 ET R.2161.3 à 5 du code de la commande publique

**Objet du marché :** Marche assurance Santé/vie – Réalisation continue de prestations homogènes sur une durée maximale de 4 ans.

Type de marché de services : 6a

**Lieu d'exécution du marché :** VILLE DE PORT VENDRES  
8 rue Jules Pams  
66660 PORT VENDRES

## **Nombre et consistance des Lots et Classification**

**Lot unique : Marché d'assurances des Risques Statutaires pour les agents affiliés à la CNRACL et à l'IRCANTEC**

### **Caractéristiques principales du marché:**

- Durée : 4 ans
- Les variantes autorisées selon critères énoncés au CCTP
- Durée de validité des offres : 180 jours
- Groupements conjoints : Les contrats peuvent être proposés par des groupements conjoints d'assureurs.

### **Justifications à fournir par le soumissionnaire sur ses qualités et capacités:**

#### **CANDIDAT :**

Se référer aux articles L.2142-1, R2142-5 à 7 et R.2143-5, 5, 11 et 12 du code de la Commande Publique

*\* rappel : Le marché ne peut être attribué au candidat retenu que sous réserve que celui-ci produise dans un délai imparti au Pouvoir Adjudicateur les certificats délivrés par les administrations et organismes compétents. **Au titre de la présente consultation, le délai imparti par le Pouvoir Adjudicateur est fixé à 15 jours francs à compter de l'expédition par le Pouvoir Adjudicateur d'une lettre d'intention.***

- les candidats produisent **une note qui présente la société**, la qualité du candidat, les certificats d'agrément en cours de validité de la branche objet du marché, l'habilitation à engager donnée au signataire de la candidature et des offres, les moyens en personnel et matériel, les références, toutes informations que le candidat juge utile de produire permettant d'apprécier ses capacités professionnelles,

- **si le candidat porteur de risque fait appel à l'intermédiation :**

↳ *Pour les agents généraux d'assurance :* une attestation de la compagnie valant mandat et une attestation d'assurance responsabilité civile professionnelle en cours de validité.

↳ *Pour les courtiers dûment mandatés :* une copie du mandat pour agir au nom et pour le compte de la compagnie qu'il présente et une attestation d'assurance d'une garantie financière et responsabilité civile professionnelle en cours de validité conformément aux articles L.530-1 & L.530-2 du Code des Assurances.

**LE COURTIER S'INTERDIT LE BLOCAGE DU MARCHE.**

↳ *Pour les agents généraux d'assurance et courtiers dûment mandatés, le N° ORIAS doit être indiqué à l'acte d'engagement*

a -Lettre de candidature précisant les éventuels co traitants (DC 1) disponible à l'adresse suivante : <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-candidat-dc1>

b -Renseignements permettant d'évaluer les capacités professionnelles, techniques et financières du candidat (DC2) disponible à l'adresse suivante : <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-candidat-dc2>

Ces renseignements devront préciser :

- Le chiffre d'affaires des 3 dernières années ;
- Les moyens techniques et humains ;
- La qualification du candidat et éventuellement les certifications obtenues.

La preuve de la capacité du candidat pourra être apportée par tout moyen, notamment des certificats d'identité professionnelle et des références de prestations attestant la compétence du candidat dans le domaine souhaité (pour les personnes physiques ou morales ayant commencé leur activité depuis moins d'un an, la preuve de leur capacité professionnelle, technique et financière peut être apportée par tout moyen, la structure candidate pouvant se prévaloir des références détenues en propre par ses personnels)

## – Contenu des Offres

L'offre du candidat devra contenir :

- le CCTP paraphé et portant le cachet de l'assureur (*en couleur autre que le noir justifiant qu'il s'agit du document original*),
- l'acte d'engagement complété, signé, paraphé, et portant le cachet de l'assureur (*en couleur autre que le noir justifiant qu'il s'agit du document original*),
- une note permettant d'apprécier la méthode de gestion et suivi des sinistres et la représentativité du candidat.

**Possibilité de fournir une attestation confirmant la lecture intégrale du DCE en remplacement des paraphes et cachet sur toutes les pages.**

**SELECTION DES CANDIDATURES** : Tous les candidats ayant satisfait aux exigences réglementaires et possédant les capacités professionnelles, techniques et financières jugées suffisantes.

### **Modalités d'ouverture des offres :**

**Personne autorisée à l'ouverture des offres** : les membres de la commission d'appel d'offres et l'assistant au Maître d'ouvrage

Peuvent aussi être présents le comptable public et un représentant de DDCRF sur invitation. Les commissions d'appel d'offres ne sont pas publiques.

**Lieu** : Hôtel de ville

Les offres devront être compatibles aux prescriptions des cahiers des clauses techniques et administratives particulières. Ce jugement sera effectué dans les conditions prévues à aux articles 53 – 58 et 59 du code des marchés publics, sur la base des critères ci-dessous énoncés et en fonction de la pondération respective qui leur a été attribuée, la Commission d'Appel d'Offres choisit l'offre

Le candidat se rapprochant le plus du total de 100 points est considéré comme étant celui présentant l'offre économiquement la plus avantageuse.

### **CRITERES D'ATTRIBUTION DU MARCHE**

- Les critères pris en compte pour le jugement des offres sont les suivants, classés par ordre d'importance décroissant : Nature et étendue des garanties et des franchises au regard du CCTP (60%),
- Conditions tarifaires (30%)
- Gestion et suivi des sinistres (10%)\*.

\* A propos du suivi de la gestion, le candidat devra communiquer toutes informations permettant d'apprécier sa méthode et sa représentativité.

Sur la base des offres remises, le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité d'engager des négociations avec les candidats dès la remise des offres

Le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de demander aux candidats de préciser leur offre.

Le candidat se rapprochant le plus du total de 100 points est considéré comme étant celui présentant l'offre économiquement la plus avantageuse.

### **Classement des offres :**

**Les offres acceptées sont classées par ordre décroissant en fonction des éléments ci-dessus sous réserve que le candidat dont l'offre a été classée n° 1 comme étant l'offre qualifiée de mieux-disante, ait produit les justificatifs demandés à l'article 13.**

En cas d'égalité de candidats le choix se fera par ordre décroissant des critères.

Le pouvoir adjudicateur se réserve aussi le droit de ne pas donner suite à la consultation.

### **Précisions :**

Les soumissionnaires seront avisés par courrier du rejet ou de l'acceptation de leur offre.

En cas de discordance constatée dans une offre, les indications portées sur l'acte d'engagement prévaudront sur tous les autres documents de l'offre. Les erreurs de multiplication, d'addition ou de report qui seraient constatées seront également rectifiées.

Pour le jugement des offres, c'est le montant ainsi rectifié à partir des documents ci-dessus qui sera pris en considération.

Dans le cas où des erreurs de multiplication, d'addition ou de report seraient constatées dans le sous détail d'un prix unitaire figurant dans l'offre d'un candidat, il n'en sera pas tenu compte dans le jugement de la consultation.

Toutefois si l'entreprise concernée est sur le point d'être retenue, elle sera invitée à rectifier le sous détail pour le mettre en harmonie avec le prix unitaire correspondant ; en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

L'attention des concurrents est attirée sur le fait que toute offre incomplète sera immédiatement écartée.

Le jugement des offres donnera lieu à un classement des offres. L'offre la mieux classée sera donc retenue à titre provisoire en attendant que le candidat produise sous un délai de 15 jours les certificats prévus aux articles L2142-1, R2143-3, R2143-5, R2143-11 et R2143-12 du Code de la Commande Publique.

### **Lieu de retrait du dossier de consultation :**

Plate-forme de dématérialisation : [e-marchespublics.com](http://e-marchespublics.com)

**Conditions d'obtention** : gratuit sur le site : [e-marchespublics.com](http://e-marchespublics.com)

**Date d'envoi de l'avis au JOUE** : mardi 1<sup>er</sup> octobre 2019

**Date limite de réception des offres** : **le mercredi 30 octobre 2019 à 17 heures**

**Délai de recours** : cette consultation peut faire l'objet d'un référé avant la conclusion du contrat, dans les conditions définies à l'article L 551-1 du code de justice administrative. Un recours pour excès de pouvoir peut être formé à l'encontre des décisions faisant grief, dans les deux mois de leur publication ou notification.

**Instance chargée des procédures de recours** : Tribunal administratif de Montpellier 6 rue Pitot 34063 MONTPELLIER CEDEX - Tél : 04.67.54.81.00 - Fax 04.67.54.81.00

**Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours** : Tribunal administratif de Montpellier 6 rue Pitot 34063 MONTPELLIER CEDEX....